

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 10 - 1 nov. 2020

À LA UNE

Sénégal : adoption du Code gazier

Par Sirifou Baldé, Olivier Bustin

OHADA

Droit au renouvellement du bail et intérêt exclusif du preneur

Par Bréhima Kaména

Le droit à une compensation de l'associé d'une SARL en cas de désengagement

Par Pierre-Claver Kamgaing

L'obligation de publication de la nomination d'un dirigeant social

Par Étienne Nsie

Le régime juridique des actions non libérées

Par Étienne Nsie

Nullité d'une sentence arbitrale pour violation de l'autorité de la chose jugée

Par Ramsès Akono Adam

Incompétence d'une juridiction sociale à connaître du litige relatif à la révocation du directeur général d'une société anonyme

Par Ramsès Akono Adam

Au sujet de la prescription, la CCJA enseigne encore et toujours...

Par Pierre-Claver Kamgaing

CEMAC

Résolutions et recommandations de la 35e session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEAC

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Droits nationaux

Cameroun : panorama des mesures fiscales en riposte à la pandémie de Covid-19

Par Pierre-Claver Kamgaing

Cameroun : lentement mais sûrement en matière de prévoyance sociale

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : encore deux décrets pour la Société nationale de transport de l'électricité

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Côte d'Ivoire : la suspension des poursuites individuelles bénéficiant à un débiteur en règlement préventif vise toutes les créances antérieures

Par Ramsès Akono Adam